

Communiqué de Presse

Date : 30 octobre 2026

Comité de suivi tripartite : l'UEL salue cet accord important pour la compétitivité et la prévisibilité des entreprises

À l'issue de la deuxième réunion du Comité de suivi tripartite, l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) salue les mesures décidées par le Gouvernement en concertation avec les partenaires sociaux. Dans un contexte économique difficile et volatile, ces mesures répondent à des préoccupations concrètes des entreprises et leur donnent la prévisibilité nécessaire pour poursuivre leurs activités, préserver l'emploi et investir dans l'avenir.

Des réponses adaptées à une situation économique qui reste préoccupante

Les échanges, éclairés par les dernières analyses du STATEC, ont confirmé la persistance des difficultés économiques et des incertitudes liées au contexte géopolitique international. Pour de nombreux secteurs, les perspectives ne se sont pas améliorées depuis la Tripartite de juin 2026. La pression sur les coûts continue de fragiliser les entreprises et de réduire leurs marges de manœuvre.

Dans ce contexte, la prolongation des mesures ciblant les prix de l'énergie du Resilienzpak de juin 2026, constitue une réponse responsable et indispensable afin de contribuer à modérer l'inflation. Ces mesures soutiennent le pouvoir d'achat des ménages tout en réduisant les coûts supportés par les entreprises.

La compétitivité, condition de l'investissement, de l'emploi et de la pérennité du modèle social

« Les entreprises ont besoin de prévisibilité pour investir, innover, former et recruter. Les décisions prises ensemble, dans le dialogue social, répondent à cet objectif. Préserver la compétitivité, c'est aussi préserver l'emploi et la solidité de notre modèle social », déclare Marc Lauer, Président de l'UEL.

Selon les projections du Statec, la prolongation des mesures actuelles sur le prix du gaz, du mazout et de l'électricité jusqu'en fin décembre 2027 et la prolongation des mesures sur le prix de l'essence et du diesel jusqu'en fin février 2027, permettrait d'avoir une situation où uniquement deux indexations seraient déclenchées endéans 24 mois.

Les mesures annoncées constituent donc un signal positif pour les entreprises, qui ont besoin de stabilité et de prévisibilité dans cet environnement incertain.

Concrétiser les engagements et poursuivre le suivi

Au vu de la volatilité continue de la situation internationale, le Gouvernement et les partenaires sociaux ont décidé, dans cet accord, de réunir le Comité de suivi tripartite au plus tard au mois de février 2027, et en cas de dégradation significative de la situation économique ou sociale.

L'UEL continue à s'engager en faveur d'un dialogue social constructif, permettant d'apporter des réponses concrètes aux défis du pays et d'assurer la pérennité de son modèle économique et social.

À propos de l'UEL

L'UEL représente les employeurs du secteur privé, à l'exception du secteur primaire, au travers des deux chambres professionnelles patronales et des six principales fédérations professionnelles. L'UEL s'engage pour une économie attractive, un modèle social durable. Au service du pays, de ses habitants, de ceux qui y travaillent et y investissent. Plus d'infos sur www.uel.lu